

Commune de CHARGEY-LES-GRAY
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire du 9 septembre 2021 à 20h

Début de séance : 20h

Quorum atteint : 13 membres

Présents : Mesdames GUINET, BIGOTTE-CHOULET, HUBLARD, BERNARD et Messieurs HEGO, BESANCENOT, CHAUVELOT, FRANCOIS, GACONNET, JOBARD, POINCENOT, TOURNERET

Excusés : -Madame LOMBERGER qui a donné pouvoir à Madame BERNARD
-Monsieur COURIOL qui a donné pouvoir à Madame BERNARD

Désignation du secrétaire de séance : Émilie Bernard

1) Approbation de l'ordre du jour

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

2) Approbation du PV du conseil municipal du 21 juillet 2021

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

3) Délibérations

- **ATC France : projet d'installer un pylône sur une parcelle communale**

Madame le Maire indique qu'elle a été contactée par la Société ATC FRANCE qui est spécialisée dans l'hébergement d'équipement Telecom.

Pour les besoins de son déploiement futur, ATC France recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre la construction de pylônes pour accueillir des équipements Telecom.

ATC FRANCE est intéressée par la parcelle communale située et cadastrée : Section YC Parcelle 35 (Route d'Auvel). Un dossier de présentation, disponible en mairie, permet de visualiser l'ensemble du projet (pylône, zone technique, emprise au sol ...)

Monsieur Paul, architecte missionné par ATC France, répond aux diverses questions des conseillers et précise qu'en cas de refus, l'implantation se fera sur terrain privé.

Après avoir longuement mis en balance les apports potentiels et les contraintes possibles de l'implantation du pylône sur cette parcelle communale, le Conseil Municipal passe au vote.

- **Le Conseil Municipal refuse l'implantation du pylône ATC France avec :**
4 pour - 9 contre - 2 abstentions

- **Courroie tracteur**

André Jobard est allé acheter une courroie pour le KUBOTA à Saint Appolinaire.

N'ayant pas de compte chez Dijon Saint Apo Motoculture, André Jobard a réglé la facture.

- **Le conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser les 201.60€ à André Jobard.**

- **Droit de préemption**

Madame le Mairie propose de ne pas faire valoir le droit de préemption communal pour la maison KREICHER – à côté de la place des Charmes.

- **Le conseil Municipal approuve à l'unanimité .**

- **Assiette des coupes pour l'année 2022**

1.Présentation de l'état de l'assiette

Suite à la rencontre avec le garde ONF, André Jobard présente les différents travaux en forêt et précise que le volume d'affouages reste sensiblement le même chaque année.

- **Après avoir délibéré le conseil municipal approuve l'état de l'assiette des coupes 2022 dans les parcelles N°5,6,7,17,28,39,49 et autorise le maire a signé tout document afférent.**

2. Dévolution et destination des coupes

a. vente aux adjudications générales : parcelles 6,7,17,39,49

b.cessions amiables : parcelles 5 et 28

c. affouages : parcelles 6,7,17,39 et 49

3. Garants de la forêt : André Jobard, Daniel Poincenot, Julien Tourneret.

- **Nouveaux membres du syndicat scolaire**

Le Maire propose de modifier les représentants de la façon suivante :

Titulaires : Chantal Guinet / Daniel Poincenot (à la place de Pascal Hégo)

Suppléants : Pascal Hego (à la place d'André Jobard) / Émilie Bernard

- **Le Conseil Municipal approuve avec : 11 pour – 4 abstentions**

- **Compromis de vente**

La famille Gautherot achète la parcelle AB370 au lotissement « impasse des jardins » (1197m² à 32 €TTC le m²).

- **Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le compromis de vente.**

- **Chasse dans la parcelle acquise à la Baronne**

Le Conseil souhaite que ces bois restent aux Chasseurs de Chargey-lès-Gray avec une augmentation au ratio du terrain récupéré.

Madame le Maire va rencontrer M. Beuchet pour en discuter.

- **Relais Assistantes Maternelles**

Les animatrices du relais Assistantes Maternelles proposent de reprendre leurs activités au service des nounous et des enfants à Chargey le mardi matin tous les quinze jours ou toutes les trois semaines. Madame Guinet leur confiera la salle des associations.

- **Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention avec la mairie d'Arc-lès-Gray**

- **Projet de territoire**

Sollicités par la Communauté de Communes du Val de Gray, nous avons rempli un projet de territoire. Nous avons eu une restitution des projets sur le territoire.

Chantal GUINET propose de nommer des représentants de la commune pour des réunions qui se tiennent en journée.

Sentiers randonnée : Roland et Brigitte Gaconnet

Remise en eau de l'étang et tout ce qui touche au ruisseau : Pascal Hego, Julien Tourneret

Tourisme et aménagement autour de la salle des fêtes (cadre de vie) : Émilie Bernard et Chantal Guinet

Développement économique : André Jobard

Transition écologique : Émilie Bernard et Chantal Guinet

4) Informations

- **Point d'apport volontaire biodéchets**

La réunion d'information a eu lieu le 13 août avec un public restreint.

Des bacs sont toujours disponibles à la mairie pour les habitants intéressés.

- **Retour sur la structure de jeux**

Les échos sont tous positifs.

Notre dossier de demande de subvention pour la suite de l'aménagement était recevable mais il n'est pas encore traité. Réponse attendue septembre – octobre.

- **Conseil des jeunes**

Émilie Bernard présente l'affiche et le dossier d'inscription, ainsi que les modalités de fonctionnement proposées.

La réunion d'information aura lieu le jeudi 30 septembre à 17h45-18h en mairie.

- **Maison des Services et SOTEB**

Le Maire n'a pas levé les réserves sur le chemin. Le PV de réception reste en attente de réception. Un problème d'odeurs demeure dans la cave.

- **Habitat 70**

Madame Guinet et les adjoints ont rencontré David Boyard d'Habitat 70 et un architecte sur le terrain.

Trois logements seront construits. Ce terrain sera vendu 49 000€.

La Commune devra finaliser le chemin d'accès (à voir avec Ingénierie 70 en temps voulu) fournir les réseaux électriques (à voir avec le SIED) et versera 2500€ par logement.

- **Problèmes à propos de l'installation de la fibre**

Madame Guinet est en relation avec Orange qui traite les problèmes via « Dommages Réseaux » et doit ensuite la tenir informée des solutions trouvées.

- **Sied et impasse des jardins**

Une facture de 2019 est arrivée : environ 5000 euros.

La séance est levée à 22h20